

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Ouverture et ajustements de crédits – Décision modificative n°3

M. Deseille, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2020 pour le budget de la Ville de Dijon.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3
20 Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	-1 200 000,00
Total dépenses réelles			-1 200 000,00
041- Opérations patrimoniales	2111	Terrains nus	275 780,00
041- Opérations patrimoniales	2112	Terrains de voirie	697 320,00
Total dépenses d'ordre			973 100,00
Total dépenses d'investissement			- 226 900,00
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>			-1 500 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	281314	Bâtiments culturels et sportifs	300 000,00
041- Opérations patrimoniales	1328	Autres subventions d'équipements non transférables	973 100,00
Total recettes d'ordre			-226 900,00
Total recettes d'investissement			- 226 900,00
Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3
65 Autres charges de gestion courante	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	500 000,00
65 Autres charges de gestion courante	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	700 000,00
Total dépenses réelles			1 200 000,00
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>			-1 500 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	6811	Dotations aux amortissements incorporelles	300 000,00
Total dépenses d'ordre			-1 200 000,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

• **En mouvements réels :**

➤ **Un crédit de 1,2 M€ est ouvert au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », réparti de la manière suivante :**

▪ 700 000 € (compte 65748 – Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé) à titre d'acompte sur la subvention de l'année 2021 au bénéfice du Théâtre Dijon Bourgogne pour permettre à l'établissement de pouvoir faire face aux conséquences des décisions prises par le gouvernement durant la crise financière liée au COVID 19 (confinement et fermeture des établissements culturels recevant du public) ;

▪ 500 000 € (compte 657381 – Subventions de fonctionnement – autres établissements publics locaux) à titre d'acompte sur la subvention de l'année 2021 au bénéfice de la régie de la Vapeur pour permettre à l'établissement de pouvoir faire face aux conséquences des décisions prises par le gouvernement durant la crise financière liée au COVID 19 (confinement et fermeture des établissements culturels recevant du public) .

➤ L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction de crédits qui n'avaient pas vocation à être utilisés lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 au Budget Supplémentaire 2020, soit **-1,2 M€ au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », nature 2031 – Frais d'études.**

➤ **En opération d'ordre :**

➤ Compte tenu des nouvelles directives liées à la nomenclature M57, **certaines natures comptables sont devenues amortissables au 1er janvier 2020.** De ce fait, il convient de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de **300K€** se rapportant aux travaux à intégrer sur l'exercice 2020 afin de réaliser les écritures d'amortissement (débit au compte 6811 « Dotations aux amortissements incorporelles / crédit au compte 281314 « Bâtiments culturels et sportif »).

- La nomenclature M57 prévoit également **une écriture d'ordre pour l'acquisition de terrains à l'euro symbolique pour leur valeur vénale** sur les comptes 2111 « Terrains nus » (275,8K€) et 2112 « Terrains de voirie » (697,3 K€). L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une écriture d'un montant à hauteur de **973,1 K€ au compte 1328** « Autres subventions d'équipements non transférables ».

Sont concernées les emprises foncières sises :

- Boulevard Gaston Bachelard et Place de la Fontaine d'Ouche d'une superficie de 13 789 m², pour une valeur de **275,8 K€** (acquisition en 2019) ;
 - Promenades de la Redoute et Tousaint Louverture, allée Charles Trenet, rue Etienne et Raymonde Mauchaussé, de Dixmude, Julie-Victoire Daubié ; Chanoine Vinceneux, Place Galilée et des aménagements affectés à l'usage du public situés en limite du boulevard des Martyrs de la Résistance, et des rues Brugnon, Marc Seguin, de Dixmude et Castelnaud, ainsi que la halle de marché place Galilée pour une valeur de **697,3 K€** (acquisition en 2015).
- L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de -1,5 M€ du virement entre les sections.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°3.
- 2 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 10